

ESG, ISR & IMPACT

Amundi, partenaire
engagé au service
d'une performance
durable



—
“Notre engagement :
être un acteur financier
responsable, au service
d’une performance
durable”
—

La prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance (ESG) se généralise. Les questions ESG et la recherche d’impact figurent aujourd’hui au premier rang des préoccupations des investisseurs, qui cherchent à répondre aux défis sociétaux et environnementaux, et à la demande de transparence croissante dont ils font l’objet.

Amundi a très tôt pris en compte les critères d’intérêt général dans ses analyses et ses décisions d’investissement, en complément des critères financiers. L’analyse ESG d’Amundi s’appuie ainsi sur la couverture de plus de 4 000 entreprises, et sur une politique d’engagement conçue pour accompagner les entreprises dans leur stratégie de développement durable.

Avec 168 milliards d’euros d’encours* sous gestion ISR (Investissement Socialement Responsable), soit près de 16 % de ses encours totaux*, Amundi propose une large palette de solutions ISR, ainsi qu’une offre innovante de fonds à impact environnemental et/ou social. La taille et l’expertise d’Amundi nous permettent de mettre en œuvre des solutions ESG sur mesure pour répondre aux stratégies et aux cahiers des charges spécifiques de nos clients.

Mettre nos savoir-faire au service d’une performance durable, tel est notre engagement vis-à-vis de nos clients en tant qu’acteur financier responsable.

* Données Amundi au 31 Décembre 2016.



AMUNDI

LE LEADER EUROPÉEN DE LA GESTION D'ACTIFS

Acteur européen historique, Amundi a toujours su déployer et consolider ses expertises à travers le monde. Aujourd'hui, au sein de plus de 30 implantations internationales, les collaborateurs développent et promeuvent toutes les compétences d'un groupe solide et puissant, résolument attaché à servir ses clients dans une relation basée sur la confiance mutuelle.



UN ACTEUR
DE PREMIER PLAN

1083 Md€
Encours gérés⁽¹⁾

N°1
en Europe⁽²⁾

UN ACTEUR
SOLIDE

1 677 M€
Revenus Nets

828 M€
Résultat avant impôts

568 M€
Résultat net part du Groupe

52,3 %
Coefficient d'exploitation

(1) Données périmètre Amundi au 31 décembre 2016. Les encours sous gestion incluent 100 % des encours sous gestion des joint ventures asiatiques : State Bank of India Fund Management (Inde), ABC-CA (Chine), NH-CA Asset Management Co. Ltd (Corée), et non la somme des encours correspondant à la quote-part détenue par Amundi dans chacune des joint ventures, auxquels s'ajoutent 34 % des encours de Wafa Gestion (Maroc), soit le prorata du taux de détention.



20ans
DE PRÉSENCE
AU MOYEN-ORIENT

30ans
DE PRÉSENCE
EN ASIE

📍 Plateforme de gestion internationale

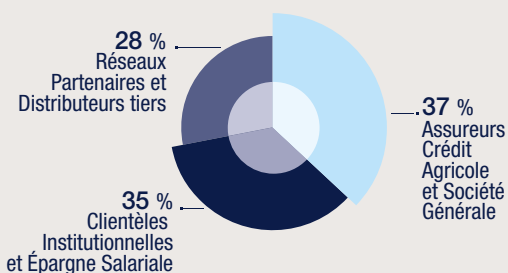
📍 Entité dédiée aux réseaux partenaires

📍 Entité dédiée aux clientèles institutionnelles et distributeurs tiers

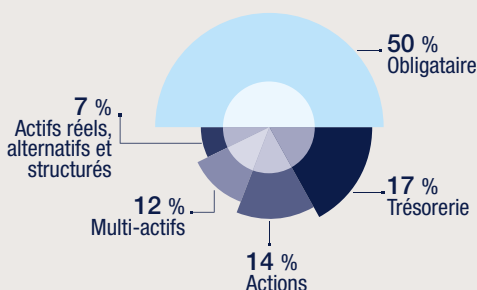
Sydney

DES EXPERTISES
RECONNUES

Répartition des encours par type de clientèle ⁽¹⁾



Répartition des encours par classes d'actifs ⁽¹⁾



UNE FORTE IMPLANTATION
MONDIALE

Plus de **795**
collaborateurs travaillent
en gestion ou support
de gestion ⁽¹⁾

106
experts en analyse
et stratégie ⁽¹⁾

Plus de **4 100**
collaborateurs ⁽¹⁾

(2) Périmètre Amundi - N°1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur principale implantation située en Europe continentale - Source IPE "Top 400 asset managers" publié en juin 2016 sur la base des encours sous gestion à décembre 2015.

Philippe Ithurbide
Directeur Recherche,
Stratégie et Analyse



L'ANALYSE ESG POUR CONSOLIDER LA CRÉATION DE VALEUR

“La recherche d’Amundi contribue activement à la construction des portefeuilles, à la sélection de titres, aux décisions d’allocation d’actifs et à leur optimisation. Analyse crédit, analyse financière et analyse ESG se complètent pour obtenir une vision globale des émetteurs, et mieux évaluer les performances à long terme.”

UNE ANALYSE À 360°



UNE VISION A 360° DES ÉMETTEURS

Pour bien connaître une entreprise, et en apprécier la qualité, nous prenons en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans nos analyses et décisions d’investissement, en complément des critères financiers traditionnels.

L’analyse ESG permet de mieux identifier les **risques et opportunités**. C’est pour l’investisseur une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme - **risques financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation** - et d’exercer pleinement sa responsabilité.

Nous sommes convaincus que cette approche, qui permet une vision à 360° des entreprises, **consolide la création de valeur**.

LA DIFFUSION DES NOTES ESG A TOUS LES GÉRANTS

Les notes ESG des émetteurs sont diffusées en temps réel à toutes nos équipes de gestion. A tout moment, un **gérant** connaît ainsi les **notes internes financières et extra-financières** des valeurs qui composent son portefeuille et son indice de référence.

De plus, les entreprises et États les plus mal notés selon notre référentiel ESG sont exclus de toutes les gestions d’Amundi (hors fonds indiciels et ETF - Exchange Traded Funds - contraints par leur indice de référence).

ESG ET PERFORMANCE

La recherche de performance est **notre première mission** en tant que 1^{er} acteur européen⁽¹⁾ de l'industrie de l'asset management.

La question de l'impact du filtre ESG sur la performance d'un portefeuille a fait l'objet de nombreux débats depuis des années. Nous pensons que ce débat est dépassé, et sommes convaincus que la performance financière, pour qu'elle soit durable, suppose des stratégies de long terme.

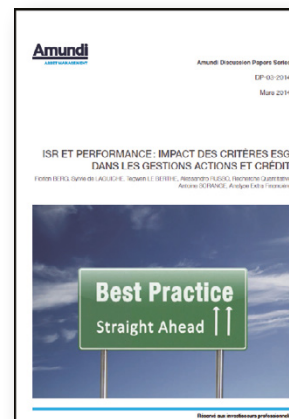
Une entreprise qui respecte l'environnement, valorise son capital humain et fait preuve de bonne gouvernance a de toute évidence plus de chances de performer au plan économique et financier.

Notre étude **"ISR et Performance"**⁽²⁾, réalisée par les équipes de recherche quantitative et d'analyse ESG d'Amundi, a conclu que la gestion ISR offre aujourd'hui aux investisseurs ce que l'on pourrait appeler une "option gratuite" pour bénéficier des résultats attendus d'une meilleure gestion des risques et d'une ouverture à de nouvelles opportunités.

Le choix d'investir dans des produits ESG et ISR doit aussi prendre en considération les bénéfices non monétaires en termes de réputation et de responsabilité de l'investisseur vis-à-vis de ses bénéficiaires et des générations futures.

(1) Périmètre Amundi - N°1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur siège social situé en Europe Continentale - Source IPE "Top 400 asset managers" publié en juin 2016 sur la base des encours sous gestion à décembre 2015.

(2) Étude Amundi, mars 2014.



LA RECHERCHE ACADÉMIQUE

Afin de faire progresser la recherche académique dans le domaine de la finance responsable, Amundi soutient activement :



Chaire Finance Durable et Investissement Responsable

La Chaire académique **"Finance durable et Investissement Responsable"**, créée en 2007, parrainée par l'Association Française de Gestion (AFG) et pilotée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse.



La Chaire **"Économie du Climat"**, une initiative de CDC Climat et de l'Université Paris-Dauphine sous l'égide de la Fondation Institut Europlace de Finance. Nous soutenons son initiative de recherche "Prix et Marchés du Carbone".



Thierry Bogaty
Directeur
Expertise ISR

AMUNDI, UN ACTEUR ENGAGÉ POUR UNE FINANCE RESPONSABLE

“La responsabilité sociétale et la gestion des risques, dont ceux liés au climat, sont des enjeux croissants pour les investisseurs et les émetteurs. L’analyse ESG permet de les prendre en compte et de construire des solutions adaptées.”

1^{er}

acteur français de l’ISR

168 mds

d’euros d’encours ISR

35

gérants ISR

Données Amundi au 31 décembre 2016

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Les critères ESG sont au cœur du processus avec l’appui d’une équipe de **20 spécialistes** au sein d’un département dédié.

Notre analyse ESG est basée sur **un socle quantitatif solide complété par une analyse qualitative approfondie** : les analystes ESG, basés à Paris et Tokyo, s’appuient sur l’expertise de 8 agences de notation extra-financière et analysent plus de 4000 émetteurs en complément de l’analyse financière. Ils disposent d’un outil de notation interne performant enrichi par ces données externes.

Un **dialogue continu** avec les émetteurs est mis en place. Ces spécialistes dialoguent avec les entreprises et assurent la mise en œuvre et le suivi de la politique de vote d’Amundi pour le compte des fonds.

De plus, une **recherche quantitative** propre, en relation avec les analystes ESG et les gérants, analyse la performance des signaux ESG en amont et en aval de la construction des portefeuilles pour une meilleure intégration dans les processus de gestion.

EXTEL RATED No.1 TEAM



1^{re} place du classement SRI & Sustainability publié par Extel et le UKSIF⁽¹⁾, en 2015 et 2016, dans la catégorie *Asset Management best firms for SRI/ESG*.

www.extelsurveys.com

(1) UK Sustainable Investment and Finance Association

Top 3 en 2014, 2015 et 2016 du classement IRRI (Independent Research in Responsible Investment), qui récompense les meilleurs analystes gouvernance et ISR.

www.extelsurveys.com

1^{re} place pour la gestion ISR dans le Palmarès Général Amadéis, pour la 3^e année consécutive.

www.amadeis.com

UN ENGAGEMENT POUR FINANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Nous avons développé des solutions innovantes pour financer la transition énergétique et lutter contre le réchauffement climatique :

Solutions indicielles Low Carbon

Amundi a développé une approche indicielle “Low Carbon” pour les investisseurs cherchant à se prémunir contre les risques financiers induits par le risque carbone : des solutions sur mesure pour décarboner des portefeuilles existants d’une part, et des fonds indiciels visant à réduire l’empreinte carbone d’autre part. Amundi est aussi membre fondateur de la “Portfolio Decarbonization Coalition” aux côtés des Nations-Unies et d’investisseurs institutionnels clés dans le but de s’engager à décarboner les portefeuilles des principaux asset managers.

Partenariat avec EDF

Ce partenariat s’inscrit dans le cadre du financement de la transition énergétique. Il a pour objectif de proposer aux investisseurs institutionnels des fonds gérés autour de deux thématiques principales : la production d’énergies renouvelables et les économies d’énergie.

Fonds thématiques⁽¹⁾

Amundi Valeurs Durables est le fonds actions dédié aux technologies “vertes” qui investit dans des sociétés européennes dont l’activité est liée au développement des énergies renouvelables, de la gestion de l’eau et des déchets, et de toute autre activité ayant un impact positif sur l’environnement.

En termes de solutions obligataires, Amundi propose à ses clients deux fonds ouverts dédiés à cette thématique, **Amundi Green Bonds** et **Amundi Impact Green Bond**.

L’engagement d’Amundi se traduit également par sa participation à plusieurs initiatives de place (Green Bond Principles et Climate Bonds Initiative) et par la signature de la déclaration de Paris sur les Green Bonds.

UNE PARTICIPATION ACTIVE AUX INSTANCES DE PLACE

Nous sommes l’un des premiers signataires des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2006 et contribuons activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable.

Amundi est notamment membre de l’Association Française de Gestion financière (AFG), de l’Association européenne de la gestion d’actifs (EFAMA), de l’Institut Français des Administrateurs (IFA), de l’Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), de Forums pour l’investissement responsable (en France, Espagne, Italie, Suède, Suisse, Canada, Japon et Australie) et de l’association française Entreprises pour l’Environnement. Amundi est également membre et administrateur de Finansol.

(1) Pour toute information sur la politique d’investissement et les risques des OPC mentionnés, se reporter à la documentation réglementaire (DICI et prospectus) disponible sur le site www.amundi.fr



Antoine Sorange
Responsable de
l'analyse ESG



UNE ANALYSE ESG RIGOUREUSE ET STRUCTURÉE

“L’analyse extra-financière a une double vocation : d’une part, permettre aux gérants de bénéficier d’informations complètes sur les émetteurs, et sur les risques et opportunités auxquels les entreprises font face ; et d’autre part, accompagner les entreprises dans l’amélioration de leur politique de développement durable à travers des entretiens dédiés aux questions environnementales et sociales.”

**Discussion papers
ESG**

L’APPROCHE “BEST IN CLASS”

Notre philosophie est de sélectionner pour chaque secteur les entreprises qui gèrent le mieux leurs opportunités et leurs risques ESG. Cette analyse se traduit par une note, transmise aux gérants afin de leur permettre de réaliser leur sélection de titres dans une optique de meilleure performance durable.

La notation s’échelonne de A à G (A étant la meilleure note et G la moins bonne).

Notre analyse ESG s’applique à toutes les classes d’actifs classiques - **actions, obligataire, monétaire, diversifié** - ainsi qu’aux actifs réels et alternatifs : **private equity, dette privée, immobilier et infrastructures**.

LA RECHERCHE THÉMATIQUE AU CŒUR DES ENJEUX ACTUELS

En complément des revues sectorielles, les analystes produisent des études approfondies sur des thématiques liées aux grands enjeux du développement durable, comme par exemple :

- l’eau,
- le charbon,
- les hydrocarbures non conventionnels,
- les transports et l’efficacité énergétique,
- la construction durable,
- les perturbateurs endocriniens, etc.

Ces études nous permettent de nous positionner sur des activités sujettes à controverses. Certaines d’entre elles font l’objet de Discussion Papers ESG et sont disponibles sur le site internet d’Amundi dédié à ses publications de recherche (Research center).



L'ANALYSE ESG DES ENTREPRISES

L'analyse ESG des entreprises s'appuie sur des **textes à portée universelle** comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

Notre **référentiel interne** est composé de 36 critères dont 15 critères génériques, communs à l'ensemble des émetteurs quel que soit leur secteur d'activité, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs.

Les critères sont pondérés en fonction du secteur d'activité, du contexte régional et législatif. Plus le risque associé à un critère est important, plus ce critère est pondéré fortement.

	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
EXEMPLES PARMIL LES 15 CRITÈRES GÉNÉRIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions • Consommation d'énergie • Eau • Biodiversité, pollution et déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de travail et non-discrimination • Santé et sécurité • Communautés locales et droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Indépendance du Conseil • Audit et contrôle • Rémunération • Droits des actionnaires
EXEMPLES PARMIL LES 21 CRITÈRES SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Automobile verte (Automobile) • Financement vert (Banque) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux médicaments (Pharmacie) • Sécurité des produits (Télécommunications) • Marketing responsable (Pharmacie/Banque/ Services financiers/ Alimentation et Boissons) 	

L'ANALYSE ESG DES ÉTATS

L'analyse extra-financière des États a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose sur une centaine d'indicateurs répartis en 3 dimensions : Conformité (par exemple, ratification des traités internationaux), Actions (dépenses publiques en matière de politiques ESG) et Résultats (quantifiables et mesurables).

17

analystes dédiés aux questions ESG

1

logiciel expert développé en interne

> 4 000

émetteurs notés
sur les critères ESG

UNE POLITIQUE D'EXCLUSION STRICTE

Amundi applique, sur l'ensemble de sa gestion*, des **règles strictes d'exclusion** :

- pas d'investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo,
- exclusion des entreprises produisant ou commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri,
- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial,
- exclusion des États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes : crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Par ailleurs, Amundi a pris la décision en 2016 de se désengager des émetteurs qui détiennent plus de 50 % de leurs revenus provenant de l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. En 2016, **199 entreprises et 4 États** ont été exclus.

* Hors fonds indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

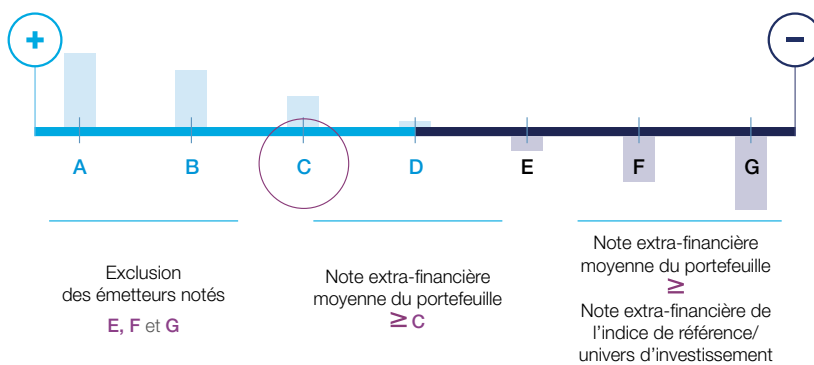
DES RÈGLES ISR TRANSPARENTES

Nos règles internes de sélection ISR répondent à un degré élevé d'exigence dans nos processus d'analyse et de gestion.

Chaque note repose sur un consensus d'analyses de fournisseurs de données extra-financières, généralistes ou spécialisés, et est enrichie par une analyse interne.

Notre notation s'échelonne de A à G (A étant la meilleure note et G la moins bonne).

LES RÈGLES ISR D'AMUNDI



Garantie d'un seuil minimum de 90 % des émetteurs en portefeuille notés sur les critères ESG.

Schéma à titre illustratif.

DES GESTIONS À IMPACT

La notion d'impact devient centrale. Pour contribuer aux grands enjeux de société et répondre à une demande de transparence croissante, les organisations financières recherchent de plus en plus à évaluer l'impact de leurs investissements.

Dans cette optique, Amundi propose des solutions visant à concilier recherche de rendement et impact social et/ou environnemental.

Cette offre⁽¹⁾ s'articule en particulier autour :

- d'une gamme de fonds solidaires axée sur les thématiques de l'emploi, du logement, de la santé, de l'environnement, et de la solidarité internationale,
- d'un fonds à impact environnemental, Amundi Impact Green Bond, composé exclusivement d'obligations vertes.

Des reportings dédiés permettent de quantifier ces impacts et sont disponibles sur www.amundi.fr.

DES SOLUTIONS ESG SUR MESURE

Tabac et jeux pour les uns. Armement et OGM pour les autres. Nucléaire pour les Allemands, charbon pour les Français... Les critères d'exclusion ou de sélection sont multiples en matière d'investissement responsable.

C'est pourquoi Amundi a développé une capacité à répondre aux besoins et demandes les plus variés de ses clients : **investisseurs institutionnels, fonds de réserve, caisses de retraite et institutions de prévoyance, compagnies d'assurance, sociétés de gestion, banques privées, associations et congrégations...**

Nous proposons ainsi des solutions ESG sur mesure, dans toutes les classes d'actifs, qui s'articulent autour des objectifs, enjeux et contraintes de nos clients.

Pour vos fonds dédiés ou mandats, nous pouvons également exercer le droit de vote en Assemblées générales selon notre politique de vote et de dialogue ou selon les directives que vous nous indiquerez.

1,8 md
d'euros d'encours à impact social

Données Amundi au 31 décembre 2016

EXEMPLE DE CRITÈRES DE CUSTOMISATION

Exclusions pays

Exclusions secteurs
(tabac, armement, jeux, OGM ...)

Smart beta

Low Carbon

Thématiques

Labels locaux

(1) Pour toute information sur la politique d'investissement et les risques des OPC mentionnés, se reporter à la documentation réglementaire (DICI et prospectus) disponible sur le site www.amundi.fr

L'ENGAGEMENT AU CŒUR DE NOTRE VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au-delà de l'exclusion simple des émetteurs les plus controversés, nous souhaitons en priorité promouvoir le dialogue avec les entreprises pour les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques. Notre processus d'engagement s'articule autour de trois axes principaux : l'engagement pour influence, le recueil d'informations, et la politique de vote.

L'ENGAGEMENT POUR INFLUENCE

Nous menons une politique d'engagement pour influence sur des thématiques spécifiques pour accompagner les entreprises vers de meilleures pratiques. Depuis 2013, l'équipe d'analystes ESG a été particulièrement active sur 6 thématiques :

- le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution,
- l'exercice responsable des pratiques d'influence des groupes pharmaceutiques et de l'industrie automobile,
- les minerais de conflit,
- l'impact environnemental du charbon dans le secteur de la génération d'électricité,
- le travail des enfants dans l'industrie du cacao et du tabac.

Ces travaux font l'objet d'un rapport d'engagement publié annuellement par l'équipe d'Analyse ESG et de Corporate Governance, et disponible sur www.amundi.com.

Au-delà, **nous soutenons des initiatives collectives internationales d'actionnaires**⁽²⁾. L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et les entreprises à améliorer leurs pratiques. Les domaines concernés peuvent être le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement.

LE RECUEIL D'INFORMATIONS À DES FINS DE NOTATION

Afin d'affiner les notes internes, les analystes ESG rencontrent les entreprises tout au long de l'année. Celles-ci sont sélectionnées en fonction de la part d'Amundi dans leur capital et en fonction du poids des valeurs en portefeuilles ou dans les indices de référence.

Cette mesure de la qualité des politiques ESG est un préalable indispensable à la mesure des progrès des émetteurs dans le cadre de l'engagement pour influence.

(2) Voir p.17



Le rapport d'engagement d'Amundi est disponible sur amundi.com

“La saison de vote 2016 a été encore marquée par la question des rémunérations mais aussi par le développement du dialogue direct avec les Conseils et par l’engagement des actionnaires sur les questions climatiques.”



Cédric Lavérie

Responsable de
la Gouvernance
d’Entreprise

LE VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET LE DIALOGUE PRÉ-ASSEMBLÉE

Dès 1996, nous avons mis en place **notre propre politique de vote**, mise à jour annuellement et disponible sur notre site internet, en intégrant des critères environnementaux et sociaux. Nous exerçons nos droits de vote lors des Assemblées générales des sociétés dans lesquelles nos portefeuilles sont investis.

Le **dialogue actionnarial** consiste, par des échanges constructifs et réguliers, à promouvoir nos attentes en tant qu’investisseur responsable sur les sujets présentés en Assemblée générale. Il est structuré autour d’un système formalisé (exemple : pré-alertes avant les Assemblées générales) et permet d’obtenir une meilleure transparence, des engagements supplémentaires et des modifications, voire l’abandon, de certaines pratiques de la part des sociétés.

Notre politique de vote répond à un **triple objectif** : assurer l’intérêt des porteurs de parts, formaliser et rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance afin de faciliter le dialogue avec les entreprises et contribuer à l’efficacité du cadre global de gouvernance et ainsi au bon fonctionnement des marchés.

Dialogue avec près de

300

entreprises

près de **250**

engagements pré-assemblées

Vote en Assemblée générale
sur plus de

2 600

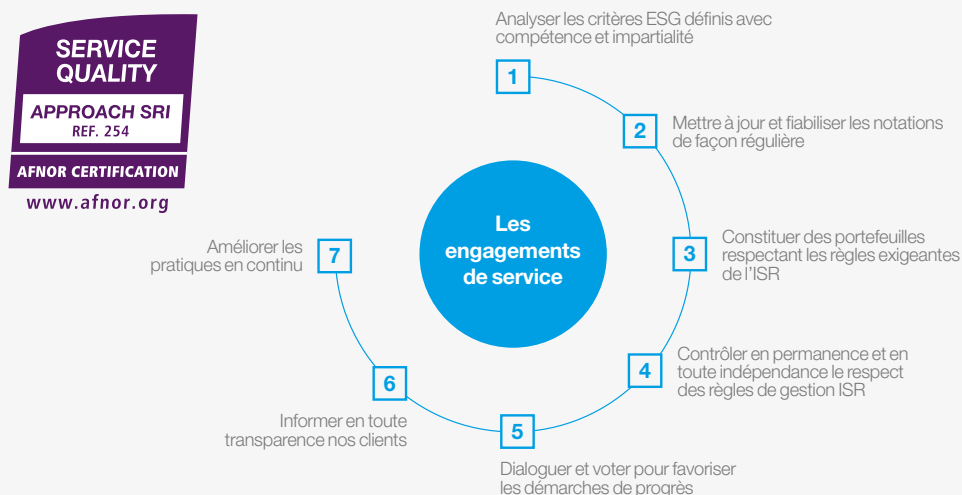
entreprises dans le monde



UNE DÉMARCHE ISR CERTIFIÉE

CERTIFICATION AFNOR

Nous sommes la première société de gestion dont la démarche Investissement Socialement Responsable (ISR) est certifiée par L'AFNOR depuis 2013. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant reconnu, garantit la qualité et la transparence des démarches ISR à travers 7 engagements de service.



LABEL ISR

Amundi a également été, en 2016, la première société de gestion à obtenir le Label ISR créé par le Ministère des Finances et des Comptes publics pour ses 4 fonds présentés. Créé avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs, le label vise à contribuer à une meilleure visibilité de l'offre de fonds ISR auprès des investisseurs, notamment les particuliers qui montrent un intérêt croissant pour l'ISR.



Pour en savoir plus : www.afnor.org

UN SOUTIEN ACTIF À DE NOMBREUSES INITIATIVES COLLECTIVES

INITIATIVES	THÉMATIQUES	SOUTENU PAR AMUNDI DEPUIS
INSTITUTIONAL INVESTORS' GROUP ON CLIMATE CHANGE (IIGCC)	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2003
CARBON DISCLOSURE PROJECT (CDP)	ÉMISSIONS DE CO ₂ - TRANSPARENCE DES DONNÉES ESG	2004
FOREST FOOTPRINT DISCLOSURE PROJECT	DÉFORESTATION	2009
WATER DISCLOSURE PROJECT	UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU	2010
ACCESS TO MEDICINE INDEX	ACCÈS AUX MÉDICAMENTS	2010
ACCESS TO NUTRITION INDEX	ACCÈS À LA NUTRITION	2013
UN GLOBAL COMPACT ENGAGEMENT ON LEADERS & LAGGARDS	REPORTING ESG	2008
EXTRACTIVE INDUSTRIES TRANSPARENCY INITIATIVE (EITI)	GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES NATURELLES	2006
CLINICAL TRIALS TRANSPARENCY	ESSAIS CLINIQUES	2014
HUMAN RIGHTS REPORTING AND ASSURANCE FRAMEWORKS INITIATIVE (RAFI)	DROITS DE L'HOMME	2014
PORTFOLIO DECARBONIZATION COALITION	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2014 (CO-FONDATEUR)
UNPRI LETTER CALLING STOCK EXCHANGES TO PUT IN PLACE VOLUNTARY GUIDANCE FOR ISSUERS ON REPORTING ESG INFORMATION BY THE END OF 2016	REPORTING ESG	2015
IIGCC LETTER TO 77 EU COMPANIES ON THEIR POSITIONS AND LOBBYING ACTIVITIES ON EU CLIMATE AND ENERGY POLICY	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2015
PRI HUMAN RIGHTS ENGAGEMENT	DROITS DE L'HOMME - REPORTING ESG	2015
MONTREAL CARBON PLEDGE	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2015
GREEN BOND PRINCIPLES	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2015
CLIMATE BONDS INITIATIVE	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2016
LETTER FROM GLOBAL INVESTORS TO GOVERNMENTS OF THE G7 AND G20 NATIONS	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2017

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des produits agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ("DICI") en vigueur, disponible sur le site www.amundi.fr ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus).

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Document destiné exclusivement aux investisseurs Professionnels.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que l'expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Ces Informations sont réputées exactes à Mai 2017.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

Les logos ou marques des sociétés citées sont utilisés à des fins d'illustration et demeurent la propriété exclusive de chaque titulaire.

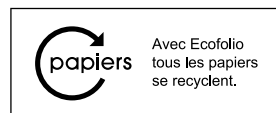
Amundi Asset Management, société anonyme au capital social de 746 262 615 euros, ayant son siège social 90, boulevard Pasteur, 75015 PARIS, immatriculée sous le n° Siren 437 574 452 RCS Paris. Amundi Asset Management est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le numéro GP 04000036.

www.amundi.com



Supervision et mise en page : Studio Graphique Amundi - Direction de la Communication
Mai 2017

Ce document utilise du papier Chromomat certifié FSC® garantissant la gestion durable des forêts. Ce document a été imprimé par un professionnel labellisé Imprim'Vert. L'impression quadri-chromique est réalisée à partir d'encre végétales.



The No.1
European Asset Manager*

YOUR
INVESTMENT
MANAGER

YOUR
TRUSTED
PARTNER

CONFIDENCE
MUST BE EARNED

Amundi

ASSET MANAGEMENT

* Le n°1 de la gestion d'actifs en Europe.
Votre gérant d'actifs, votre partenaire de confiance.
La confiance, ça se mérite

amundi.com

N°1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur principale implantation située en Europe continentale - Source IP « Top 400 asset managers » publié en juin 2016 sur la base des encours sous gestion à décembre 2015. Information promotionnelle non contractuelle communiquée uniquement à titre d'information ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation ni une sollicitation de vente émise par Amundi Asset Management, société anonyme au capital de 746 262 615 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - Siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - 437 574 452 RCS Paris - amundi.com - Avril 2017. | W